

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le jeudi 21 novembre deux mil dix-neuf, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le jeudi 28 novembre deux mil dix-neuf à 19h00.

Le jeudi 28 novembre deux mil dix-neuf, à 19h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de René Gibault, Maire.

Etaient présents : M^{mes} et MM. : Christine Baulouet-Chaintré, Marcel Bell, Annick Bernardeau, Andrée Blaison, Karine Dribault, Anne Gatard-Braconnier, René Gibault, Patrick Hérault, Bernard Jean, Jean-Louis Ledoux, Francine Maringues, Catherine Marot, Christine Palomba, Alain Portron, Francis Rogeon, Alain Sèvre, Karine Vadier-Chauvineau, Claudine Vaillant, Gérard Van Praët.

Absents représentés : Mesdames et Messieurs, Myriam Balestrat (*Claudine Vaillant*), Jean-Louis Durand (*Annick Bernardeau*), Karine Hécho-Hamard (*Patrick Hérault*), Patrice Lalande (*Jean-Louis Ledoux*).

Madame Karine Vadier-Chauvineau est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Numérotage de la rue de la Commanderie au village de « La Potière ».
- Avenant numéro 1 à la convention de gestion de la voirie entre Grand Poitiers et la commune

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du jeudi 24 octobre 2019

Monsieur le Maire après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 24 octobre 2019 demande s'il y a des remarques ou des questions.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Tarifs municipaux pour l'année 2020

Madame Francine Maringues, Adjointe au Maire en charge du camping municipal de Vauchiron, préalablement à la présentation des tarifs pour l'exercice 2020, présente un bilan de la saison estivale 2019.

La fréquentation du camping a permis d'enregistrer 7 242 nuitées soit – 2.80% par rapport à 2018.

La recette globale s'élève à 46 000 € soit – 2.47% par rapport à 2018 ; la taxe de séjour est incluse dans ce montant.

23.5% sont réalisés par la location des mobilhomes.

Madame Maringues rappelle que 2 POD'S ont été installés et mis à la location début juillet. En effet, l'installation : la fabrication de plots en béton, la fabrication de terrasses et la peinture ont été réalisées par l'équipe technique de la commune, ce qui a retardé la mise à location.

Sur 3 mois le taux d'occupation a été de 16.50%.

Monsieur Alain Sèvre indique que cet achat a été une erreur et qu'il aurait été mieux d'installer ces hébergements plus dans la forêt. Il ajoute que des personnes semblaient être mécontentes car il faisait trop chaud.

Madame Francine Maringues rappelle qu'il a fait chaud partout, que nous avons eu un épisode de canicule long et intense ce qui n'a pas favorisé la fréquentation des campeurs.

En ce qui concerne les POD'S, il y avait nécessité de diversifier l'offre d'hébergement.

Au sujet des tarifs 2020, Madame Maringues propose de reconduire les tarifs de 2019 hormis pour les POD'S, la proposition étant de baisser les tarifs pour être plus attractif.

Madame Catherine Marot arrive à 19h20

Madame Christine Baulouet-Chaintré demande comment fonctionnent les locations de vélos, Madame Maringues répond que la demande est faible.

Monsieur Patrick Hérault ajoute que fréquemment les campeurs ont leur vélo.

Madame Karine Dribault s'interroge sur une possibilité de louer des vélos électriques en lien avec Grand Poitiers.

Monsieur René Gibault précise que ce matériel ne fonctionnera pas l'hiver et cela va détériorer la batterie.

Madame Francine Maringues demande aux membres du Conseil Municipal s'ils sont d'accord pour reconduire les tarifs du camping pour l'année 2020 et pour les POD'S d'abaisser les tarifs comme présenté dans le tableau ci-dessous.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide ces tarifs.

Monsieur René Gibault propose de ne pas augmenter les autres tarifs pour l'année 2020 comme indiqué dans le tableau suivant :

Services	Tarifs 2020
Camping (nuitée ou journée)	
- Campeur adulte	3.50 €
- Campeur enfant (- de 12 ans)	2.10 €
- Groupe de 10 personnes	2 gratuits
- Groupe de 15 personnes	3 gratuits
- Groupe de 20 personnes	4 gratuits
- Véhicule	1.85 €
- Camping-car	3.90 €
- Emplacement	1.95 €
- Électricité	3.00 €
- Animaux	0.80 €
- Machine à laver	3.40 €
- Minigolf	2.00 €
Mobil home :	
Basse saison	208.00 € / semaine 91.00 € / week-end
Haute saison	270.00 € / semaine
Journée supplémentaire	35.00 €
Nuit unique	40.00 €
Pod's	
Basse saison	200.00 € / semaine
Week-end	80.00 €
Haute saison	240.00 € / semaine
Nuit unique	40.00 €
Refuge jacquaire	8.00 €
Cimetière	
- Concession cinquantenaire	180.00 €
- Concession trentenaire	120.00 €
Columbarium	
- Concession cinquantenaire	250.00 €
- Concession trentenaire	165.00 €
Cavurne	
- Concession cinquantenaire	150.00 €
- Concession trentenaire	120.00 €
Droits de place au marché	
- Marché du mercredi matin	Gratuit
- semi-remorques	99.00 €

Services	Tarifs 2020	
Bibliothèque (abonnement annuel)		
- Adultes	2,00 €	
- Moins de 18 ans	gratuit	
Mise à disposition du personnel	40.00 € / heure	
Tractopelle	30.00 € / heure	
Location du podium	85.00 €	
Location de l'Espace 5	Commune	Hors commune
- Bals - banquets	300.00 €	550.00 €
- AG (conférence-séminaire)	550.00 €	550.00 €
- Spectacles	155.00 €	299.00 €
- Réunions familiales	300.00 €	368.00 €
- Mariage (samedi-dimanche)	450.00 €	500.00 €*
- Vins d'honneur	95.00 €	95.00 €
- Salle du 1 ^{er} étage	&&&	42.00 €
- Salles du rez-de-chaussée	&&&	18.00 €
- Cuisine	&&&	75.00 €
Location de la salle Mélusine		
- Associations	Gratuit	Gratuit
- Familles (commune)	90.00 €	&&&&&
- Cuisine	35.00 €	&&&&&
Location de vélos	5.00 € / 2 heures	
	7.50 € / ½ journée 8h00 - 12h30	
	13h30 – 18h30	
	10.00 € / journée 8h00 – 18h30	

Monsieur Jean-Louis Ledoux arrive à 19h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, arrête les tarifs municipaux pour l'année 2020.

Vente de fourrage

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif selon les indices en vigueur pour la vente de fourrage à la demande de l'EARL "La Georginière" représentée par Monsieur Quintard.

Prix du Lot 2019 : 215.34 €

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ce montant forfaitaire de vente de fourrage pour l'année 2019.

Monsieur le Maire est autorisé à intervenir.

Demande de l'Association Cinéma Spectacles de Lusignan (ACSL) d'annuler la subvention d'équilibre de la Fête Médiévale pour l'année 2019 et de procéder à son remboursement.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération N°2019/28 du 16 mai 2019 qui concerne les attributions de subventions aux associations.

Il donne ensuite lecture du courrier de l'ACSL, reçu en Mairie le 12 novembre 2019, qui présente une demande d'annulation de la subvention d'équilibre pour la Fête médiévale de l'année 2019. Cette subvention étant versée, l'association procèdera à son remboursement auprès de la commune.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte la demande de l'ACSL.

Demande d'aide exceptionnelle de l'Association Mélusik.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association Mélusik reçu en Mairie le 30 octobre 2019 ; il rappelle également les termes de la délibération N°2019/28 du 16 mai 2019 qui concerne les attributions de subventions aux associations.

Considérant que l'association Mélusik a été dans l'obligation d'annuler la soirée de festival du vendredi 7 juin 2019 causée par l'avis de tempête « Miguel » qui a frappé le département de la Vienne, Considérant le désengagement partiel de la Région Nouvelle Aquitaine,

Vu la demande de subvention à titre exceptionnel d'un montant de 1 500 €, Vu le budget joint à cette demande, Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'association Mélusik une subvention de 1 500 €.

Monsieur le Maire précise que le Département aide à la hauteur de 3 000.00 €, Grand Poitiers a pour l'instant refusé, et la Région Nouvelle Aquitaine a également refusé (refus de subventionner les manifestations gratuites).

Monsieur Patrick Hérault indique que le festival de jazz organisé à Neuville a été subventionné par la Région suite à la mise en place d'un concert payant. Ce n'est pas l'esprit de Mélusik.

Monsieur Gérard Van-Praët évoque la possibilité de faire une entrée à 1 ou 2 € avec une boisson offerte.

Madame Anne Gatard-Braconnier indique que l'organisation d'une soirée payante implique une fermeture totale du site et d'autres contraintes.

Monsieur Francis Rogeon indique que la Région se désintéresse de la ruralité.

Monsieur Patrick Hérault regrette l'énergie dépensée pour trouver des financements.

Monsieur René Gibault précise que l'aide logistique de la commune est également à prendre en compte, qu'elle est importante.

Monsieur Jean-Louis Ledoux demande s'il n'est pas possible de faire un peu mieux.

Monsieur René Gibault répond que l'aide demandée permet d'assurer la reconduction du festival pour 2020 ; il précise également que le concert de septembre sous les halles de Lusignan a bien fonctionné et a permis de rattraper une partie de la perte du vendredi 7 juin.

Monsieur Jean-Louis Ledoux ajoute que Mélusik doit avoir les moyens de préparer au mieux l'édition 2020.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte cette demande et autorise Monsieur le Maire à intervenir.

Facturation à l'Espace Mendès France dans le cadre de la fête de la science.

Madame Francine Maringues fait part aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la Fête de la Science, une participation de l'Espace Mendès France d'un montant de 110.00 € a été attribuée à la commune pour l'organisation de la conférence « Un paléontologue à la ferme ».

Afin de pouvoir percevoir cette participation, la commune émettra donc une facture de 110.00 € qui représente les frais d'organisation de la conférence auprès de l'Espace Mendès France.

Madame Christine Palomba arrive à 19h45

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide cette décision et autorise Monsieur le Maire à intervenir.

**Avenant N°3 à la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine
entre SORÉGIES et la Commune**

Monsieur Francis Rogeon, Adjoint au Maire, présente ce dossier :

La présente convention s'inscrit dans le cadre des dispositions de loi du 1^{er} août 2003 N°2003-709 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, et de l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

L'objectif de cette convention est de valoriser la pose des illuminations de Noël pour un montant de 2 746.00 € HT pour l'année 2019.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide cet avenant N° 3 à la convention de mécénat et autorise le Maire à la signer.

Décision Modificative Budgétaire N°1 – Budget principal commune

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir modifier le budget pour l'exercice 2019 comme suit :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Articles (Chapitre) - Opération	Montant	Articles (Chapitre) - Opération	Montant
023 : Virement à la section d'investissement	-33 000.00	7391171 (73) : TF et TH	131.00
60612 (011) : Électricité	+ 14 233.00		
6218 (012) : Autres personnel extérieur	+ 16 676.00		
6478 (012) : Autres charges sociales diverses	+ 10 824.00		
6574 (065) : Subvention aux associations	- 1 000.00		
7489 (014) : Revers. & resti. Sur autres attrib.	- 7 733.00		
7391171 (014) : Dégrèvement. TFNB JA	131.00		
	131.00		131.00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Articles (Chapitre) - Opération	Montant	Articles (Chapitre) - Opération	Montant
1641 (016) : Emprunts en €	+ 1 000.00	021:Virement de la section d'investissement	-33 000.00
21311 NI (21) :	+13 700.00	10222 (10) : FCTVA	+20 900.00
21318(21) 0061 : Restauration Église	- 21 000.00		
2151 (021) 0060 : Aménagement centre Hist.	- 5 800.00		
	- 12 100.00		-12 100.00

Monsieur Jean-Louis Ledoux demande la justification de l'augmentation du compte électricité et du montant des charges de personnels.

Monsieur Pascal Mauroy (DGS) répond qu'une série de factures de 2018 ont été réglées sur l'exercice 2019 pour l'électricité et pour les charges de personnels les remplacements sur les personnels en arrêt maladie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la présente Décision Modificative et autorise Monsieur le Maire à procéder aux inscriptions budgétaires.

Demande de modification de programme du fonds de concours à la Communauté urbaine de Grand Poitiers.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération numéro 2018/65 du 8 novembre 2018 concernant le programme de fonds de concours de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers qui se résume ainsi :

Lors de la Conférence des Maires de Grand Poitiers du 27 juin 2018, il a été exposé la volonté de mettre en place, en 2018, et à titre tout-à-fait exceptionnel, un fonds de solidarité d'investissement pour aider temporairement les 29 communes mises en difficulté par les mécanismes nationaux. Cette décision exceptionnelle répond à l'ambition du projet de territoire de relever le défi des solidarités au sein de la communauté urbaine.

Dans le cadre des relations financières existantes avec la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, cette dernière est susceptible de verser à la commune un fonds de concours plafonné à 31 741.00 € pour le ou les projets d'investissement suivants :

Opération 0034 Aménagement du nouveau cimetière

La demande porte sur le deuxième programme reporté (Opération 0061 Restauration de l'église).

Monsieur le Maire propose d'inscrire pour l'année 2019, l'acquisition d'un véhicule à destination de l'équipe technique (camion Ford Transit) pour un montant HT de 13 166.67 € et l'acquisition de deux hébergements de loisirs (POD) à destination du camping municipal, pour un montant HT de 19 500.00€

Les plans de financement de ou des opérations pourraient donc s'établir de la manière suivante :

	Fonds de solidarité	Projets	Montant total Projet HT	Subventions	Autofinancement	Montant du fonds de concours alloué
Lusignan	31 741 €	Aménagement du cimetière	88 175.00	45 000.00	21 587.00	21 587.00
		Acquisition véhicule	13 166.67	Néant	32 666.67	10 154.00
Acquisition POD	19 500.00	Néant				

En conséquence,

Vu les dispositions de l'Article L5215-26 du CGCT modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 186 JORF 17 août 2004,

Il vous est proposé :

- de donner votre accord pour solliciter un fonds de concours de 31 741.00 € auprès de la communauté urbaine de Grand Poitiers aux fins de financer : l'aménagement du cimetière, l'acquisition d'un camion Ford Transit à destination de l'équipe technique et l'acquisition de deux hébergements de loisirs (POD)
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier réglementaire et de manière générale, à signer tous documents à intervenir concernant ce dossier.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés, cette proposition.

Travaux d'aménagement de la Gendarmerie

Monsieur Francis Rogeon présente ce dossier :

Il rappelle les termes de la délibération numéro 2019/21 du 27 mars 2019 concernant le programme de travaux 2019 sur les bâtiments communaux qui comprend un aménagement de la Gendarmerie.

A ce titre, il présente les devis de la société SVJ Paysage domiciliée 10, avenue Alfred Nobel à Châtelleraut (86100) pour les éléments suivants :

- Clôture et portillon pour un montant de 4 835.00 € HT soit 5 802.00 € TTC
- Mat porte drapeau et capot interphone pour un montant de 1 300.00 € HT soit 1 560.00 € TTC.

Il présente ensuite un devis de l'entreprise Guillaume Jouneau domiciliée 10 bis, rue de la Roche Grolleau à Lusignan (86600) pour les éléments suivants :

- Garde-corps
- Porte d'entrée aluminium
- Volet de protection

Pour un montant de 11 425.00 € HT soit 13 710.00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter ces devis et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer et à intervenir pour mener à bien ces travaux.

Approbation du rapport de Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges du 26 septembre 2019

Monsieur Francis Rogeon, Adjoint au Maire en charge de cette commission, présente ce dossier :

VU l'article 1609 nonies C du CGI,

VU le rapport de la CLETC du 26 septembre 2019,

VU l'arrêté préfectoral 2016-D2/B1-036 du 6 décembre 2016 portant création du nouvel établissement public à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération Grand Poitiers avec les communautés de communes du Pays Mélusin, du Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière et de l'extension aux communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radégonde à compter du 1^{er} janvier 2017,

VU l'arrêté préfectoral 2017-D2/B1-010 du 30 juin 2017 portant transformation de Grand Poitiers communauté d'agglomération en communauté urbaine.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie le 26 septembre 2019 pour évaluer le montant des charges et produits transférés à Grand Poitiers Communauté urbaine ainsi que les sommes des charges rétrocédées aux communes.

Ces charges et produits correspondent :

- Au transfert de l'Ecole de Musique de Migné-Auxances
- A la régularisation de la compétence « Petite – Enfance » (Beaumont-Saint-Cyr, Dissay et Jaunay-Marigny)
- A la rétrocession du balayage des voiries communautaires (Jaunay-Marigny)
- A la rétrocession d'anciennes subventions communautaires (Chauvigny et Jardres)
- Au transfert de la gestion des ZAE 100 % aménagées et commercialisées (Chauvigny, Dissay et Saint-Georges-Lès-Baillargeaux).

Le tableau ci-dessous synthétise le résultat des travaux de la CLETC :

Commune	Fonctionnement EMMA	Investissement EMMA pendant 12 ans	Investissement EMMA à partir de la 13e année	Petite Enfance	ZAE	Rétrocession Balayage	Rétrocession Subventions
Beaumont-Saint-Cyr	-	-	-	4 762	-	-	-
Chauvigny	-	-	-	-	2 112	-	- 2 000
Dissay	-	-	-	16 908	2 629	-	-
Jardres	-	-	-	-	-	-	- 2 500
Jaunay-Marigny	-	-	-	48 249	-	- 33 500	-
Migné-Auxances	260 544	117 298	21 140	-	-	-	-
Saint-Georges-Lès-Baillargeaux	-	-	-	-	5 470	-	-
TOTAL DES CHARGES NETTES EVALUEES	260 544	117 298	21 140	69 919	10 211	- 33 500	- 4 500

Il a aussi été présenté en CLETC le choix de la commune de Migné-Auxances, seule commune pour laquelle une charge nette d'investissement a été évaluée le 26 septembre 2019, de mettre en place l'attribution de compensation d'investissement pour les investissements ci-dessus.

Les imputations des attributions de compensation sur les budgets communautaires et communaux sont ainsi définitivement arrêtées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le présent rapport.

Monsieur Marcel Bell arrive à 20h00.

Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Pays Mélusin (SIVOS)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du transfert de la compétence scolaire au SIVOS du Pays Mélusin, deux agents, adjoints techniques, ont été mis à disposition par la commune au SIVOS du Pays Mélusin.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les présentes conventions de mises à disposition concernant ces deux agents.

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Vienne a émis un avis favorable en date du 27 novembre 2019.

Les éléments principaux de la convention jointe en annexe sont les suivants :

- 1 adjoint technique territorial à compter du 1^{er} janvier 2020 pour 3 ans à raison de 9/35^{ème}
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2020 pour 3 ans à raison de 19.42/35^{ème}.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, d'accepter ces mises à disposition et mandate Monsieur le Maire pour signer les deux conventions avec le SIVOS du Pays Mélusin.

Madame Anne Gatard-Braconnier, déléguée du Conseil Municipal au SIVOS du Pays Mélusin, fait un point sur les activités du SIVOS :

Le SIVOS du Pays Mélusin gère 9 écoles et 1063 élèves répartis sur les communes de Curzay sur Vonne, Sanxay, Jazeneuil, Rouillé, Lusignan, SaintSavant, Celle L'Évescault, Coulombiers et Cloué.

La contribution de la commune s'élève à 501 964 € soit 2 764.00 € par enfant. Le budget global de fonctionnement s'élève à 2 927 927 €. Pour l'année 2020, il n'est pas prévu d'augmentation des contributions des communes.

66% de ce budget est consacré aux frais de personnels y compris la formation et l'ensemble des animations.

Au niveau des actions, le SIVOS maintient 1 ATSEM par classe de maternelle, 2 bibliothécaires scolaires (Rouillé et Lusignan), des équipements informatiques à destination des élèves performants avec une enveloppe annuelle de 40 000.00 €.

Les dotations versées aux écoles pour les sorties pédagogiques, matériels, transports s'élèvent pour Lusignan à 14 400.00 € pour l'école élémentaire et à 7 800.00 € pour la maternelle soit 104.00 € par élève.

Pour Lusignan, les enfants bénéficient de la piscine et de la gratuité du transport.

Au niveau périscolaire, l'ensemble des accueils périscolaires sont déclarés avec le respect du taux d'encadrement de 1/14 à la maternelle et 1/18 à l'école élémentaire.

Au niveau des bâtiments, les écoles sont vieillissantes et nécessitent de lourds investissements dans les années à venir. Pour les petits travaux il a été acté une mise à disposition des personnels communaux afin de pouvoir être plus réactif.

Pour les écoles de Lusignan, il y a eu le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures de l'école maternelle, une mise à niveau des toilettes de l'école élémentaire. La toiture de l'école élémentaire est également en cours de réparation, il sera ensuite prévu de remplacer les plaques des plafonds endommagées par les fuites.

Madame Catherine Marot indique des soucis de recouvrement des services cantines et accueils périscolaires.

Numérotage rue de la Commanderie, village de La Potière

Monsieur Francis Rogeon, Adjoint au Maire en charge de la voirie, présente ce dossier :

Vu la création de trois terrains constructibles suite à la division cadastrale de la propriété des consorts QUINTARD, il y a lieu de redéfinir le numérotage partiel de cette voie communale.

Parcelle 702	numérotée 6	deviendrait	le n° 4 Bis
Parcelle 703	nouvelle	non affectée	le n° 6
Parcelle 704 et 708		non affectée	le n° 6 Bis
Parcelle 707		non affectée	le n° 8
Parcelle 711	numérotée 8	deviendrait	le n° 8 Bis

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide cette nouvelle numérotation et autorise le Maire à intervenir.

Avenant numéro 1 à la convention de gestion Voirie pour l'entretien de premier niveau dans le bourg, entre Grand Poitiers Communauté Urbaine et la commune.

Monsieur Francis Rogeon, Adjoint au Maire en charge de la voirie, présente ce dossier :

Monsieur Rogeon rappelle les termes de la délibération numéro 2017/79 du 14 décembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal avait approuvé les termes de la convention de gestion de la voirie entre Grand Poitiers Communauté urbaine et la commune.

L'objet de la modification par le présent avenant est sur l'article 4 : les conditions financières.

Cet article est modifié par les dispositions suivantes :

« Grand Poitiers reversera à la commune 100% du montant évalué par la CLECT en 2017 des ressources humaines affectées à la compétence voirie. Grand Poitiers rembourse les prestations des communes à l'article 62875. La commune inscrira le titre lié au remboursement à l'article 70876 ».

La commune percevra donc la somme de 15 000.00 €, montant évalué par la CLECT en 2017.

Les autres dispositions de la convention de prestation de service restent inchangées.

Monsieur Alain Sèvre demande quand est prévu le déplacement du panneau d'entrée de ville route de Malvaux.

Monsieur Francis Rogeon rappelle que plusieurs panneaux d'entrée de ville sont en cours de déplacement, les arrêtés sont pris cela ne devrait plus tarder.

Monsieur Alain Sèvre demande s'il serait possible de matérialiser un tourne-à-gauche au niveau du cabinet médical avenue de Saintonge.

Monsieur René Gibault indique que l'ensemble de cette zone et les différents accès doivent être étudiés avec le Département et Grand Poitiers.

Après délibération, le Conseil Municipal valide les termes de cet avenant à l'unanimité des membres présents et représentés ; Monsieur le Maire est autorisé à signer cet avenant et à intervenir.

**Dossier de marché du programme d'aménagement des douves du centre historique
Avenant de transfert (EXE 10)**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération numéro 2019/43 du 26 juin 2019 concernant le dossier de marché d'aménagement des douves du centre historique.

Il rappelle que la société SARL SOPOREN domiciliée à Fontaine le Comte (86240) est titulaire du marché en ce qui concerne le lot N°3 Maçonnerie, pierre de taille pour un montant HT de 127 955.89 € soit un montant TTC de 153 547.07 €.

Monsieur le Maire expose que le titulaire du contrat, la SARL SOPOREN, a été fusionné avec l'entreprise LES COMPAGNONS DE ST JACQUES domiciliée 51, rue du Commandant Fougerat - 16300 Barbezieux-Saint Hilaire.

Le présent avenant a pour objet :

- d'acter ce transfert, à compter du 01.09.2019 des droits et obligations de la société SARL SOPOREN ;
- d'acter la modification du titulaire du contrat, de l'adresse de son siège social, de son numéro d'identification SIRET figurant à l'article 2.1 de l'acte d'engagement du marché ;
- d'acter la modification des coordonnées du compte bancaire figurant à l'article 2.6 de l'acte d'engagement du marché.

Toutes les autres clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant au marché restent applicables.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Informations diverses

Monsieur le Maire rappelle quelques dates de manifestations :

- Samedi 30 novembre seront remis les Prix du concours des maisons fleuries dans la salle d'Honneur de la Mairie à 11h00,
- Le dimanche 1^{er} décembre, le Marché de Noël organisé par le GCIA sur la Place Isabelle d'Angoulême,
- Le jeudi 5 décembre à 11h30, Commémoration nationale d'hommage aux "Morts pour la France" pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie, au monument aux morts.
- Le samedi 7 décembre, accueil du téléthon dans la salle d'honneur de la mairie à 13h30,
- Le dimanche 8 décembre, Concert de Noël dans l'église Notre Dame et Saint Junien à 18h00, avec l'ensemble vocal et instrumental ORIANA.
- Du 17 au 22 décembre, organisation du chantier participatif l'Homme debout - Salle des fêtes Espace 5 : la résidence autonomie, les écoles participent à cette manifestation.
- Le 3 janvier 2020 à 18h30, Vœux au personnel à la résidence autonomie du Val de Vonne.
- Le 16 janvier, Vœux à la population à 18h30 à l'Espace 5.
- Les prochains Conseils Municipaux sont prévus le 30 janvier et le 27 février 2020, avec une commission générale le 20 janvier.
- Le 9 février, organisation du repas du CCAS à l'Espace 5.

Madame Christine Baulouet-Chaintré remercie l'équipe technique municipale pour la réalisation du « village de Noël » installé Place du 11 novembre ; elle regrette par contre l'état de la galerie avec la vitrine cassée depuis plusieurs mois et non réparée par son propriétaire ; elle trouve cela bien dommage et de plus dangereux.

Madame Andrée Blaison informe les membres du Conseil Municipal que la commune a reçu le 5^{ème} Prix dans le cadre du label des Villes et des villages fleuris.

Madame Karine Dribault, informe les membres du Conseil Municipal du report en janvier 2020 de la plantation d'une haie dans le cadre de la Journée citoyenne prévue le 6 décembre avec les écoles et le 7 décembre avec les adultes. La météo ne permet pas la préparation du terrain trop mouillé.

Madame Christine Palomba indique que les enfants sont très motivés par cette activité.

Monsieur Patrick Hérault informe les membres du Conseil Municipal de la prochaine distribution de l'agenda 2020 ainsi que du nouveau plan de ville.

Monsieur Jean-Louis Ledoux demande si la Mairie a bien été destinataire du courrier des nouveaux commerçants installés près d'Intermarché au sujet de l'entretien de la bande de terrain du haut de l'avenue de Saintonge jusqu'au rond-point de la route de Rouillé ; en effet ces nouveaux commerces sont encaissés et dès que l'herbe pousse ils sont partiellement masqués.

Il rappelle que la règle au département est de 2 ou 3 passages à l'année, que ce n'est pas suffisant pour l'entretien de cette bande de terrain.

Monsieur René Gibault indique qu'il est maintenant urgent d'organiser une rencontre entre la commune, Grand Poitiers et le Département afin de travailler sur l'aménagement global de cette zone et indiquer qui fait quoi. Il rappelle que la compétence voirie et accotement voirie a été transférée à Grand Poitiers, que cette bande de terrain appartient au Département et que nous devons assurer un bon entretien de cette zone d'activité.

Monsieur Francis Rogeon répond que la demande des commerçants est tout à fait légitime, qu'il est nécessaire d'améliorer leur visibilité ; il rappelle en outre que les taxes liées aux entreprises sont versées à Grand Poitiers, qu'une partie de la taxe d'aménagement également.

Monsieur Jean-Louis Ledoux ajoute que c'est ce type de question que nous avons à traiter lors du transfert de la voirie à Grand Poitiers, il n'y a pas grand-chose de fait sur la voirie, plusieurs voiries sont dans un état déplorable comme la montée à Puy-Berger.

Monsieur René Gibault répond qu'il y a eu des travaux de voirie faits cette année.

Monsieur Alain Sèvre indique que le réfrigérateur derrière le bar de l'Espace 5 est en panne et que l'organisation du pot au feu de la chasse sans réfrigérateur a été compliquée.

Monsieur René Gibault répond que ce réfrigérateur fonctionne à temps complet, que nous regardons comment revoir un fonctionnement plus adapté.

Monsieur Pascal Mauroy (DGS) indique que le devis est signé.

Madame Christine Palomba demande si les travaux d'installation du gaz sont prévus sur l'ensemble du centre-ville.

Monsieur René Gibault répond que ce n'est pas prévu pour l'instant, cela dépend du nombre d'habitants engagés dans l'installation d'un branchement gaz.

Madame Christine Palomba demande si cela a été étudié.

Monsieur Pascal Mauroy (DGS) indique que la partie faite en pavés a été étudiée, le reste du centre-ville reste à développer.

Monsieur Bernard Jean, Adjoint au Maire en charge des travaux, informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de sécurisation de la paroi rocheuse au-dessus de la rue de La Fée Mélusine sont terminés. Il a été fait d'importants forages remplis de béton afin de pouvoir encrever le filet métallique qui a été installé.

Monsieur Francis Rogeon, Adjoint au Maire en charge de la voirie, informe les membres de Conseil Municipal que les travaux d'installation de la voie piétonne sur le pont de Bel Air sont terminés.

Monsieur René Gibault ajoute que des rambardes ont été installées sur le chemin qui descend à « La plage » par l'arrière de l'église.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50